

Conditions Définitives en date du 12 juin 2014



VILLE DE MARSEILLE

Programme d'émission de Titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 700.000.000 d'euros

Euro 5.000.000 titres à Taux Fixe de 2,74 % venant à échéance en juin 2024

Souche : 2014-2

Tranche : 1

Prix d'émission : 100 %

**Commerzbank Aktiengesellschaft
Global Equities Capital Markets**

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 17 octobre 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 13-555 en date du 17 octobre 2013) (le « **Prospectus de Base** ») tel que complété par le supplément au Prospectus de Base en date du 13 mai 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 14-193 en date du 13 mai 2014) (le « **Supplément** ») qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les « **Conditions Définitives** ») relatives à l'émission des titres (les « **Titres** ») décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le Supplément sont disponibles sur les sites internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (<http://www.marseille.fr/sitevdm/mairie/administration-de-la-commune/budget>), et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

Pour les besoins des présentes Conditions Définitives, les expressions (i) « **Directive Prospectus** » signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, y compris par les dispositions de la Directive Prospectus Modificative, dès lors qu'elle aura été transposée dans l'Etat Membre Concerné) et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné et (ii) « **Directive Prospectus Modificative** » signifie la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus Modificative.

- 2014-2
1
Sans objet
Euros (« € »)
1. (i) Souche n° :
(ii) Tranche n° :
(iii) Date à laquelle les Titres deviennent fongibles (Article 13) :
 2. **Devise :**
 3. **Montant Nominal Total :**

(i) Souche :
(ii) Tranche :
 4. **Prix d'émission :**
 5. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :**
 6. (i) **Date d'Emission :**
(ii) **Date de Début de Période d'Intérêts :**
 7. **Date d'Echéance :**
 8. **Base d'Intérêt :**
 9. **Base de Remboursement/Paiement :**
 10. **Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :**
 11. **Option d'Achat/de Vente :**
 12. **Dates des autorisations pour l'émission des Titres :**

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

13. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
 - (i) Taux d'Intérêt : 2,74% par an payable annuellement à terme échu
 - (ii) Date(s) de Paiement du Coupon : 17 juin de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (inclusive)

Un premier coupon long sera payé au titre de la première Période d'Intérêts, débutant à la Date de Début de Période d'Intérêts (inclusive) jusqu'au 17 juin 2015 (exclu).
 - (iii) Montant(s) de Coupon Fixe : 2.740 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée

- | | | |
|------------|---|---|
| (iv) | Montant(s) de Coupon Brisé : | Au titre de la première Date de Paiement du Coupon : 2.747,51 € |
| (v) | Méthode de Décompte des Jours : | Exact/Exact – ICMA |
| (vi) | Dates de Détermination du Coupon : | 17 juin de chaque année |
| 14. | Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable : | Sans objet |
| 15. | Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : | Sans objet |
| 16. | Stipulations relatives aux Titres à Coupon Référencé sur l'Indice de l'Inflation : | Sans objet |

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- | | | |
|------------|--|--|
| 17. | Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : | Sans objet |
| 18. | Option de Remboursement au gré des Titulaires : | Sans objet |
| 19. | Montant de Remboursement Final de chaque Titre : | 100.000 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée |
| 20. | Montant de Versement Echelonné : | Sans objet |
| 21. | Montant de Remboursement Anticipé : | |
| | Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités : | 100.000 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée |
| | Remboursement pour des raisons fiscales : | |
| | (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : | Oui |
| | (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : | Non |
| 22. | Rachat (Article 6(g)) : | Oui |

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- | | | |
|------------|---|-----------------------|
| 23. | Forme des Titres : | Titres Dématérialisés |
| | (i) Forme des Titres Dématérialisés : | Au porteur |
| | (ii) Etablissement Mandataire : | Sans objet |
| | (iii) Certificat Global Temporaire : | Sans objet |
| 24. | Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(f) : | TARGET |

25. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :

Sans objet

26. Masse (Article 11) :

Masse Allégée

Représentant titulaire

CACEIS CORPORATE TRUST

(439 430 976 RCS PARIS)

Adresse : 14, rue Rouget de Lisle – 92130
ISSY LES MOULINEAUX

Représenté par M. Jean-Michel
DESMAREST

Fonction : Directeur Général de CACEIS
Corporate Trust

Représentant suppléant

CACEIS BANK FRANCE

(692 024 722 RCS PARIS)

Adresse : 1-3, place Valhubert – 75013
PARIS

Représenté par M. Philippe DUPUIS

Fonction : Directeur Général de CACEIS
BANK

Rémunération : Applicable

Le Représentant de la Masse titulaire
percevra une rémunération annuelle
forfaitaire d'un montant de 300 €

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Titres qui y sont décrits dans le cadre du programme d'émission de Titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 700.000.000 d'euros de la Ville de Marseille.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de la Ville de Marseille :

Par : Monsieur Roland Blum, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Charte Ville Port

Dûment habilité



Blum

Blum

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 5.350 €

2. NOTATIONS

Notations : Le Programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de l'Emetteur a fait l'objet des notations suivantes :

Standard and Poor's : A

Fitch Ratings : A+

Chacune de agences ci-dessus est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le « **Règlement ANC** ») et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

3. NOTIFICATION

Sans objet

4. AUTRES CONSEILLERS

Sans objet

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

Sauf au titre des commissions relatives à l'émission des Titres versées aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif. Les Agents Placeurs et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de prestataires de services d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

6. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET

- (i) Raisons de l'offre : Le produit net de l'émission des titres sera destiné au financement des investissements de l'Emetteur
- (ii) Estimation du produit net : Sans objet

7. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 2,74 %.

8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- Code ISIN : FR0011952761
- Code commun : 107458689
- Dépositaires : Euroclear France
- (a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui
- (b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non
- Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet
- Livraison : Livraison contre paiement
- Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet
- Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

9. PLACEMENT

- (i) Méthode de distribution : Syndiquée
- (ii) Si syndiqué :
- (a) nom des Membres du Syndicat de Placement : Commerzbank Aktiengesellschaft
Global Equities Capital Markets
- (b) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Sans objet
- (iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Sans objet
- (v) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet
- (vi) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Sans objet